CONDITIONS DE L'OFFRE KLEBER 5 OCTOBRE AU 30 NOVEMBRE 2026

ORGANISATION :

L'offre KLEBER jusqu'à 60 euros offerts en carte dématérialisée PLUXEE (Ci-après « l'Offre ») est organisée par la société **AUTODISTRIBUTION**, Société par actions simplifiée au capital de 69 679 124 € dont le siège social est sis 22, avenue Aristide Briand – 94742 ARCUEIL CEDEX, immatriculée au RCS CRETEIL B 962 227 351, ci -après dénommée "Société Organisatrice "du 5 octobre au 30 novembre 2026 inclus. Le numéro de l'Offre est le **AP1026**.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

L'inscription à l'offre est 100% digitale et à réaliser sur https://www.offrepneus-autoprimo.com/ dans les **7 jours** suivant l'achat des pneumatiques concernés par l'offre (date de facture faisant foi). Elle consiste en un remboursement différé sous forme de carte dématérialisée PLUXEE, pour l'achat simultané (sur une seule facture) en France de 2 ou 4 pneus Tourisme, **entre le 5 octobre et le 30 novembre 2026 inclus** dans les points de vente physiques AUTOPRIMO participants à l'offre.

Comment recevoir ma carte dématérialisée PLUXEE ?

1/ Pour l'achat simultané (sur une seule facture) en France de 2 ou 4 pneus Tourisme, de même gamme et de même dimension auprès d'un point de vente physique entre le **5 octobre et le 30 novembre 2026** inclus.
Le montant du remboursement en carte dématérialisée PLUXEE dépendra du nombre de pneus et de la dimension des pneus achetés :

Dimensions	**2 pneus achetés**	**4 pneus achetés**
17 pouces et -	15 €	30 €
18 pouces et +	30 €	60 €

Sont concernés par l'Offre les pneus tourisme ETE, HIVER et TOUTES SAISONS de la marque KLEBER des références suivantes :

- DYNAXER HP5
- DYNAXER HP 4
- DYNAXER UHP
- DYNAXER SUV
- DYNAXER HP5 SUV
- DYNAXER SUV
- TRANSPRO 2
- QUADRAXER 3
- QUADRAXER SUV
- TRANSPRO 4S

2/ Dans les 7 jours qui suivent mon achat (la date mentionnée sur la facture fait foi) :

- Je complète le formulaire de participation sur le site https://www.offrepneus-autoprimo.com/
- Les coordonnées postales indiquées dans le formulaire doivent être identiques à celles mentionnées sur la facture d'achat des pneus.

CONDITIONS DE L'OFFRE KLEBER 5 OCTOBRE AU 30 NOVEMBRE 2026

- Je joins sous format électronique ma preuve d'achat des pneus (facture en pdf ou photographie de la facture). Le client doit veiller à ce que le document joint soit lisible et entier faute de quoi sa demande ne pourra être traitée.

3/ Dans un délai de 6 à 8 semaines suivant la réception de ma demande de participation conforme, je recevrai un remboursement en carte PLUXEE dématérialisée sur l'adresse e-mail renseignée sur le formulaire d'inscription (sous réserve que ma demande soit conforme).

MODALITES DE L'OFFRE :

La liste des enseignes partenaires PLUXEE est disponible sur https://www.pluxee.fr/enseignes-cadeaux.

Cette offre est réservée aux clients particuliers majeurs et professionnels (Entreprises), hors professionnels de l'automobile (revendeurs de pneumatiques) résidant en France Métropolitaine (Corse inclus). Offre limitée à une participation/facture présentée par foyer dans la limite de 4 pneus (même nom, même adresse) et/ou adresse email et 2 participations par entreprise dans la limite de 8 pneus (même raison sociale, même adresse) et/ou adresse email.

Le montant de la dotation en cartes cadeaux dématérialisées PLUXEE dépendra du nombre de Pneumatiques achetés et ne pourra être supérieur au montant global d'achat. Offre non cumulable avec toute autre opération promotionnelle initiée par AUTODISTRIBUTION ou par la marque **KLEBER.**

Toute demande incomplète, ou ne répondant pas aux conditions de l'offre sera considérée comme nulle. Les frais de connexion ne seront pas remboursés.

Chaque consommateur peut acheter un pneu des marques concernées par l'Offre à l'unité mais ne bénéficiera pas de l'offre promotionnelle. AUTODISTRIBUTION se réserve le droit de suspendre, modifier ou annuler la présente opération en cas de nécessité.

La preuve d'achat transmise par le client lors de son inscription doit impérativement mentionner le nom du point de vente, ses coordonnées, la date d'achat, le nombre de pneus achetés, leurs dimensions, la gamme et la marque des pneus. La facture doit être fournie intégralement et lisible faute de quoi la demande ne pourra être traitée. Aucune mention manuscrite ajoutée sur la facture ne sera recevable.

L'adresse e-mail est un pré-requis pour recevoir la dotation en cartes cadeaux dématérialisées PLUXEE. Celle-ci sera versée dans un délai de 6 à 8 semaines suivant la réception du mail confirmant que la demande de participation est conforme sur l'adresse email indiquée par le client sur le formulaire de participation.

RECLAMATIONS :

Les réclamations concernant l'Offre, envoyées après le 5 février 2027, ne pourront être traitées.

Pour toute question relative à l'offre, vous pouvez contacter notre support clients via notre formulaire de contact ou nous écrire à l'adresse suivante :

AUTODISTRIBUTION
« Offre pneus KLEBER OCTOBRE/NOVEMBRE 2026 »
22 avenue Aristide Briand - 94 110 Arcueil

CONDITIONS DE L'OFFRE KLEBER 5 OCTOBRE AU 30 NOVEMBRE 2026

Toute réclamation relative à cette offre devra être accompagnée d'une copie des preuves d'achat.

Toute demande illisible, incomplète ou ne respectant pas l'ensemble des conditions mentionnées ci-dessus sera considérée comme non valide.

Toute participation incomplète, erronée, illisible, non enregistrée sur le site internet www.offrepneus-autoprimo.com ne sera pas prise en compte. Il est précisé qu'il n'appartient pas à AUTODISTRIBUTION de faire des recherches complémentaires afin de retrouver l'identité du participant, qui ne recevra alors aucun dédommagement ou indemnité.

AUTODISTRIBUTION se réserve le droit de refuser toute demande qui ne répondrait pas aux conditions requises par les présentes modalités de l'offre ou s'il apparaîtrait des fraudes ou des dysfonctionnements intervenus dans le cadre de la participation. Le cas échéant, AUTODISTRIBUTION, ou toute personne habilitée par lui à cet effet, se réserve le droit d'exiger l'original de la facture en cas de suspicion de fraude.

En cas de suspicion de fraude ou falsification sur la facture d'achat et de pose des pneumatiques, AUTODISTRIBUTION, ou toute personne habilitée par lui à cet effet, se réserve le droit d'exiger l'original de la facture et également de la carte grise du véhicule sur lequel ont été montés les pneumatiques. Si la fraude est avérée, AUTODISTRIBUTION sera en outre en droit de refuser la demande de remboursement du participant.

Les frais de participation ne seront pas remboursés par AUTODISTRIBUTION.

DONNES PERSONNELLES :

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, et au Règlement UE n°2016/679 dit « RGPD » les Participants inscrits à l'opération disposent des droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, de suppression et d'opposition des données personnelles les concernant et du droit de définir des directives sur le sort des données personnelles les concernant. Ces droits peuvent être exercés en écrivant à la société organisatrice à l'adresse suivante : AUTODISTRIBUTION - « Offre pneus KLEBER OCTOBRE/NOVEMBRE 2026 » - 22 avenue Aristide Briand - 94 110 Arcueil.

Compte tenu des finalités de la collecte de ces Données à caractère personnel, les Participants qui exerceront le droit de suppression de leurs Données avant la fin de «Offre pneus KLEBER OCTOBRE/NOVEMBRE 2026» seront réputés renoncer à leur participation.

En cas de litige, le Participant dispose également du droit de saisir la CNIL.

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL dont les coordonnées figurent à l'adresse internet www.cnil.fr.